

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2014

CP2014_05_1
id. 816

L'an deux mille quatorze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

**BIJ DU GRAND MONTAUBAN ET DE TARN-ET-GARONNE -
REPRÉSENTATION DU CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Conseil Général était jusqu'ici représenté par deux Conseillers Généraux désignés par l'Assemblée départementale siégeant en qualité de membres de droit au conseil d'administration du Bureau Information Jeunesse :

- M. José GONZALEZ
- Mme Dominique SARDEING-RODRIGUEZ

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2013 portant adoption des nouveaux statuts a modifié le nom de l'association, désormais « BIJ du Grand Montauban et de Tarn-et-Garonne », ainsi que la composition du conseil d'administration lequel comprend 20 membres :

- 8 membres de droit représentant les collectivités territoriales, l'État et les organismes publics à vocation sociale :

- Ville de Montauban : 3
- **Conseil Général : 1 (au lieu de 2 auparavant)**
- État : 3
- CAF : 1

- 6 membres associés :

- PIJ (Points Information Jeunesse du département) : 3
- Grand Montauban communauté d'agglomération : 3

- 6 membres actifs élus parmi :

- les personnes morales ou partenaires de projets en direction de la jeunesse
- et les personnes physiques versant une cotisation.

Par courrier du 20 novembre reçu le 27, la Présidente du BIJ nous demande de désigner le représentant du Conseil Général.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence en cas d'urgence dans l'intervalle des réunions du Conseil Général, il nous appartient de procéder à la désignation du représentant de notre collectivité au conseil d'administration du BIJ du Grand Montauban et de Tarn-et-Garonne.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Désigne Mme Dominique SARDEING-RODRIGUEZ, Conseiller Général, pour représenter le Conseil Général de Tarn-et-Garonne au Conseil d'administration du BIJ du Grand Montauban et de Tarn-et-Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,